

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

6^{ème} QUESTION

Suppression du budget annexe « ASSAINISSEMENT DSP » et intégration dans le budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE » de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2022-175)

Dans le cadre de sa compétence relative à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales, Saint-Louis Agglomération gère aujourd'hui deux budgets annexes distincts en fonction du mode de gestion de cette compétence :

- un budget annexe « Assainissement Régie »
- un budget annexe « Assainissement DSP »

Cette organisation budgétaire de la compétence Assainissement répondait aux exigences fixées par les services de l'Etat, mais la position de ceux-ci a évolué récemment, et notamment depuis un jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi émis le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les deux budgets annexes devront donc être fusionnés. Pour ce faire, le budget annexe « Assainissement DSP » sera clôturé, et les opérations budgétaires et comptables correspondantes seront intégrées au budget annexe « Assainissement Régie », qui sera renommé « Assainissement ».

Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP seront suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.

Les résultats au 31/12/2022 du budget annexe « Assainissement DSP » ainsi que l'actif, le passif et les Restes à réaliser d'investissement seront ainsi transférés au budget fusionné « Assainissement ».

Par ailleurs, le budget annexe « Assainissement Régie » est assujéti à la TVA alors que le budget annexe « Assainissement DSP » ne l'est pas. A l'occasion de cette fusion, le mode d'assujettissement sera homogénéisé, et les activités relevant de la DSP seront désormais assujétiées également à la TVA. Les services fiscaux doivent avaliser ce changement au travers d'un rescrit fiscal dont l'instruction est en cours.

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2023, toutes les collectivités sont invitées à doter leurs budgets annexes SPIC de l'autonomie financière, c'est-à-dire d'un compte au Trésor, dénommé compte 515 en comptabilité publique. C'est pourquoi le budget fusionné « Assainissement » sera doté de l'autonomie financière.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'intégrer au budget annexe « Assainissement Régie » de Saint-Louis Agglomération n°03003 les résultats au 31/12/2022 ainsi que l'actif, le passif et les Restes à réaliser d'investissement du budget annexe « Assainissement DSP » n°03002 ;
- de supprimer le budget annexe n°03002, avec effet au 1^{er} janvier 2023, les opérations budgétaires et comptables relevant de la gestion en DSP étant suivies au sein du budget annexe n°03003 à compter de cette date ;

- de renommer le budget annexe n°03003 « Assainissement » ;
- d'approuver la dotation de ce budget annexe d'une autonomie financière ;
- d'autoriser le Président ou son représentant de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTM

